

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 avril 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Nadia Debbabi, Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale, Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Ronald Critchley.

---

**Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 avril 2012 à 20 h 16.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**



**Ville de Huntingdon**

Tous les membres du Conseil sont invités au Caucus à 19 heures en la salle du Conseil.

**Séance ordinaire du lundi 2 avril 2012, à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mars 2012;
  - Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mars 2012;
  - Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de mars 2012;
  - Dépôt de la situation financière pour les mois de janvier à mars 2012;
- D) Période de questions du public;
- E) Période d'informations et de questions du maire;

**10. – Sujets d'ouverture**

***10.1 Adoption des Procès-verbaux***

- *Séance ordinaire du 5 mars 2012;*
- *Séance extraordinaire du 26 mars 2012.*

## **20. – Contrats**

- 20.1** *Résolution – Autorisation de signature pour une entente industrielle avec Maison Russet relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées; (Modification quant aux charges hydrauliques et organiques)*

## **30. – Administration & Finances**

- 30.1** *Résolution – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales;*
- 30.2** *Résolution - Adoption du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;*
- 30.3** *Résolution - Adoption du budget 2012 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;*
- 30.4** *Résolution - Remboursement de taxes relatif au service d'égout pour le 1, rue Fairview;*
- 30.5** *Résolution - Demande d'une contribution financière du fonds Betty Riel et autorisation du trajet du Marche-O-Thon;*
- 30.6** *Résolution – Demande d'une contribution financière pour la «Fête de la Famille»;*

## **40 – Réglementation**

- 40.1** *Résolution - Règlement 838-2012 sur la distribution de circulaires et autres articles publicitaires de même que la tarification de la distribution;*
- 40.2** *Résolution – Règlement 837-2012 décrétant une dépense de 400 000\$ et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon;*
- 40.3** *Résolution – Premier projet de règlement 839-2012 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire ;*

## **50 – Nomination & Gestion du Personnel**

- 50.1** *Résolution – Nomination de Madame Johanne Hébert, directrice générale représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes;*

## **60. –Autres**

- 60.1** *Résolution – Demande au MTQ : Reconfiguration du drainage sur le chemin Fairview;*
- 60.2** *Résolution – Demande d'autorisation au MTQ : Construction d'un trottoir en collaboration avec Hinchinbrooke;*
- 60.3** *Résolution - Demande au MTQ : Resurfacement de la rue François-Cleyn;*

**60.4 Résolution : Projet Soccer municipal;**

**60.5 Résolution : Directrice générale;**

**60.6 Résolution - Condoléances décès de Madeleine Parent;**

## **70. –Rapport des comités et des conseillers**

### **70.1**

Levée de la séance

\*\*\*\*\*

### **Adoption de l'ordre du jour**

**12-04-02-2872**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 avril 2012 tel que lu par Monsieur le Maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 20.1, 30.1 à 30.3, 60.4 et 60.6.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Présentation des projets de la Maison des jeunes de Huntingdon par la directrice, madame Nathalie Collin;
- Avis de motion : Règlement modifiant les règlements 622-2000 et 685-2004 concernant la rémunération et les dépenses des membres du conseil municipal ;
- Résolution - Visite d'inspection pour l'immeuble du 8, rue Lake ;
- Résolution – Campagne de financement pour l'année 2012 du Marché Fermier du comté de Huntingdon ;
- Résolution – Jardin communautaire de Huntingdon – Demandes de l'organisme Jeunesse rurale en forme ;
- Résolution - Délégation à la greffière - Date de la tenue d'une assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 839-2012 ;
- Résolution - Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511 ;
- Résolution - Délégation à la greffière - Date de la tenue d'une assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 840-2012 ;
- Résolution – Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon ;
- Résolution - Demande d'appui pour le Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale ;

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mars 2012**

Les rapports du mois de mars 2012 des directeurs des différents services à la Ville sont déposés au greffe.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de mars 2012**

#### **Comptes à payer –Mars 2012**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours du mois de mars 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière par intérim*

### **Dépôt de la liste des dépenses d'investissement pour le mois de mars 2012**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière par intérim dépose la liste des dépenses d'investissement autorisées au cours du mois de mars 2012.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière par intérim, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière par intérim*

### **Dépôt de la situation financière pour le mois de mars 2012**

La trésorière par intérim dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon pour le mois de mars 2012.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*M. Rémi Robidoux : Il demande quels seront les travaux qui seront faits sur le chemin Fairview. Le maire mentionne que des travaux de reconstruction et réfection du Chemin Fairview seront effectués entre les rues Lorne et Henderson.*

*M. Robidoux s'informe à savoir si les inspections des bacs de compostage seront effectuées afin d'obtenir le crédit de taxe. Il questionne le maire concernant le suivi relatif à l'immeuble situé au 1 rue Fairview qui semble déverser ses eaux usées sur un terrain adjacent.*

### **Période d'informations et de questions du maire**

Aucun sujet.

### **Présentation des projets de la Maison des Jeunes de Huntingdon par la directrice, madame Nathalie Collin**

*Le maire Stéphane Gendron déclare être en conflit d'intérêts pour ce point étant donné que sa conjointe est coordonnatrice de la Maison des Jeunes. Il quitte la séance à 20 h 47 et cède son siège présidentiel au maire suppléant Bruno Latreille.*

Madame Nathalie Colin, coordonnatrice de la Maison des Jeunes de Huntingdon, présente aux membres du conseil les activités des programmes «Alternative Suspension» et «Camp été extrême».

**Attendu que** le programme «Alternative Suspension» s'effectue en collaboration avec l'école secondaire Arthur-Pigeon de Huntingdon et le Chateauguay Valley Regional High School d'Ormstown ;

**Attendu que** le programme «Alternative Suspension» vise à réduire le nombre de suspensions scolaires répétitives et offre à l'élève suspendu des outils permettant de soutenir la persévérance scolaire et sociale;

**Attendu que** le «Camp Été Extrême», d'une durée de 8 semaines, permet aux adolescents de favoriser leur développement personnel et communautaire ainsi que l'esprit d'équipe ;

*À la demande de la conseillère Nadia Debbabi, le maire suppléant suspend la séance à 21h05 pour discuter à huis clos de ce point. La séance reprend à 21h12.*

**12-04-02-2873**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise une contribution financière à la Maison des Jeunes de Huntingdon, dans le cadre de son programme «Alternative Suspension», pour un montant annuel de 1 000 \$ pour les années 2012, 2013 et 2014.

**Que** cette dépense pour le programme «Alternative suspension» soit imputée au poste budgétaire « 02-701-92-970».

**Que** le conseil municipal autorise une contribution financière à la Maison des Jeunes de Huntingdon pour l'année 2012, dans le cadre de son programme «Camp Été Extrême», pour un montant de 1000\$.

**Que** les rapports d'activités et financier de la Maison des Jeunes de Huntingdon soient transmis annuellement à la Ville.

Adopté

*Le maire reprend son siège présidentiel à 21h14.*

## **10. – Sujets d’ouverture**

### **Adoption des procès-verbaux :**

#### **Séance ordinaire du 5 mars 2012**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-04-02-2874

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l’unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 26 mars 2012**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2012 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

12-04-02-2875

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l’unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

## **20. – Contrats**

## **30. – Administration & Finances**

### **Remboursement de taxes relatif au service d’égout pour le 1, rue Fairview**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **Demande d’une contribution financière du fonds Betty Riel et autorisation du trajet du Marche-O-Thon**

**Attendu que** madame Betty Riel désire réaliser un Marche-O-Thon afin d’amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts de

transport de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

**Attendu que** la totalité des fonds amassés sera utilisée pour les résidents de la MRC du Haut Saint-Laurent par le biais de la S.A.B.E.C. afin de défrayer le coût du transport de personnes atteintes du cancer;

12-04-02-2876

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**D'autoriser** le Marche-O-Thon et le trajet soumis par madame Betty Riel, dont le départ s'effectuera au coin des rues Dalhousie et Wellington, le samedi 2 juin 2012 à 10 h.

**D'accorder** une contribution financière au montant de 200 \$ pour le Marche-O-Thon Betty Riel.

Adopté

#### **Demande d'une contribution financière pour la «Fête de la Famille»**

**Attendu que** la Table de concertation de la Petite enfance du Haut-Saint-Laurent organise une Fête de la Famille le 4 juin 2012 à l'école Héritage de Huntingdon ;

**Attendu que** l'organisme demande une contribution financière pour l'organisation de cette journée ;

12-04-02-2877

**Il est proposé par la conseillère Nadia Debbabi  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 200 \$ pour la Table de concertation de Petite enfance du Haut-Saint-Laurent pour les activités de la Fête de la Famille.

Adopté

#### **40 – Réglementation**

##### **Règlement 838-2012 sur la distribution de circulaires et autres articles publicitaires de même que la tarification de la distribution**

**Considérant que** lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

12-04-02-2878

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le règlement numéro 838-2012 sur la distribution de circulaires et autres articles publicitaires de même que la tarification de la distribution.

Adopté

**Règlement 837-2012 décrétant une dépense de 400 000\$ et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon**

**Considérant que** lors de la séance du conseil tenue le 26 mars 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

12-04-02-2879

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le règlement numéro 837-2012 décrétant une dépense de 400 000\$ et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon.

Adopté

**Premier projet de règlement 839-2012 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire**

**Considérant que** lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2012, avis de motion du présent règlement a été donné par le maire Stéphane Gendron ;

**Considérant que** les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement ;

12-04-02-2880

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le maire Stéphane Gendron  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le premier projet de règlement numéro 839-2012 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot no 3 229 838 de la zone industrielle IN-4 et pour créer la zone résidentielle HC-8 en vue d'un développement domiciliaire .

Adopté

**Avis de motion : Règlement modifiant les règlements 622-2000 et 685-2004 concernant la rémunération et les dépenses des membres du conseil municipal**



Avis de motion est donné par la conseillère Nadia Debbabi selon lequel un règlement modifiant les règlements 622-2000 et 685-2004 concernant la rémunération et les dépenses des membres du conseil municipal sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

## **50 – Nomination & Gestion du Personnel**

### **Nomination de Madame Johanne Hébert, directrice générale représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes**

**Attendu que** l'organisme Les Habitations des Tisserandes a pour projet la construction d'un immeuble d'habitation de 27 logements sociaux dans la Ville ;

12-04-02-2881

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, soit nommée représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes.

Adopté

## **60. –Autres**

### **Demande au MTQ : Reconfiguration du drainage sur le chemin Fairview**

**Considérant que** le Chemin Fairview dans son tronçon Nord/Sud entre les rues Lorne et Henderson est de juridiction provinciale quant à l'entretien de la route;

**Considérant que** la chaussée de ce tronçon est dans un état lamentable et que plusieurs clientèles utilisent cette route dont les véhicules lourds, sur une base régulière;

**Considérant que** l'égouttement de ce même tronçon est inadéquat, provoque d'importantes accumulations d'eau à la fois sur la chaussée, la rendant impraticable et aussi par l'écoulement des eaux sur les fondations de certaines maisons, causant des dommages à la propriété privée;

**Considérant que** cette situation dure depuis plusieurs années, et qu'elle est devenue inacceptable pour les citoyens du secteur;

**Considérant que** cette situation cause aussi un problème de sécurité pour le quartier;

12-04-02-2882

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** au ministre des Transports et au ministère la reconstruction et la réfection du Chemin Fairview, à être effectué dès l'année 2012 en cours étant donné l'urgence de la situation;

**De demander** au député provincial, M. Stéphane Billette, de faire le suivi du dossier de la reconstruction et de la réfection du Chemin Fairview avec réalisation complète des travaux en 2012.

Adopté

**Demande d'autorisation au MTQ : Construction d'un trottoir en collaboration avec Hinchinbrooke**

**Considérant que** le Chemin Fairview dans son tronçon Nord/Sud entre les rues Lorne et Henderson est partiellement desservi par un trottoir;

**Considérant qu'il s'agit d'une** route sous juridiction du Ministère des Transports qui se situe de façon mitoyenne dans les municipalités du Canton de Hinchinbrooke et de la Ville de Huntingdon

**Considérant que** le Chemin Fairview est utilisé par plusieurs clientèles, dont les parents fréquentant le Centre de la petite enfance, des élèves de l'école Arthur-Pigeon et les utilisateurs de la Maison des Jeunes de Huntingdon;

**Considérant que** la dangerosité de ce chemin justifie amplement la continuation et la finalisation du trottoir jusqu'à la rue Lorne, dans sa partie sud;

12-04-02-2883

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** au ministre des Transports la permission de construire un trottoir sur la partie du Chemin Fairview qui n'est pas desservie, et que, ce trottoir soit localisé du même côté que celui déjà existant.

Adopté

**Demande au MTQ : Resurfacement de la rue F.-Cleyn**

**Considérant que** la rue F.-Cleyn fait partie de la route provinciale numérotée 202, et que celle-ci est localisée sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** cette avenue est dans un très mauvais état au niveau de la chaussée;

**Considérant que** cette avenue n'a pas été refaite depuis l'été 2005, soit près de 7 ans et que le trafic de véhicules lourds a endommagé considérablement la chaussée dans ce secteur;

12-04-02-2884

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** au ministre des Transports et au ministre la réfection de la rue F.-Cleyn, entre le chemin Ridge et la rue Châteauguay afin que les travaux soient effectués et complétés durant l'année 2012.

**De demander** au député provincial, M. Stéphane Billette, le suivi nécessaire auprès du Ministre et du Ministère afin que les travaux soient effectués et complétés durant l'année 2012.

Adopté

**Visite d'inspection pour l'immeuble du 8, rue Lake**

**Attendu que** l'immeuble du 8 rue Lake portant le numéro de lot 3 229 509 est dans un état de détérioration et paraît dangereux pour la sécurité du public;

**Attendu que** l'édifice est vacant depuis plusieurs années et qu'on peut y observer des indices d'entrées par effraction ;

12-04-02-2885

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal ordonne à l'inspectrice municipale et au directeur de la sécurité incendie d'effectuer une inspection de l'immeuble situé au 8, rue Lake.

Adopté

**Campagne de financement pour l'année 2012 du Marché Fermier du Comté de Huntingdon**

**Attendu que** le Marché Fermier demande une contribution financière à la Ville pour le financement de ses activités 2012 ;

12-04-02-2886

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille**

**Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière au Marché Fermier du Comté de Huntingdon d'un montant de 2 000 \$.

Adopté

**Jardin communautaire de Huntingdon – Demandes de l'organisme Jeunesse rurale en forme**

**Attendu que** l'organisme Jeunesse rurale en forme du Haut-Saint-Laurent a déposé à la Ville une correspondance demandant des services pour le Jardin communautaire de Huntingdon tels que :

- Assurer le service auprès de tous les citoyens désirant un lot par une réservation auprès de la MDJH ;
- Assurer un réseautage entre ces citoyens et les organismes par l'organisation d'une rencontre de démarrage du jardin ;
- L'accès à l'eau par l'ajout d'une prise d'eau à l'arrière de l'Hôtel de Ville ;
- Amorcer l'ajout progressif, sur 3 ou 4 ans, de planches de bois adéquates à l'agriculture autour des lots.

12-04-02-2887

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt**

**Appuyé par le conseiller Claude Racine**

**Et résolu à l'unanimité**

**De mettre en œuvre** les demandes formulées par Jeunesse rurale en forme du Haut-Saint-Laurent pour l'amélioration des services pour le Jardin communautaire de Huntingdon.

Adopté

**Délégation à la greffière - Date de la tenue d'une assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 839-2012**

**Attendu que** le premier projet de règlement numéro 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512 a été adopté par la résolution numéro 12-04-02-2880;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

12-04-02-2888

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 839-2012 modifiant le règlement de zonage #512.

Adopté

**Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511**

**Considérant que** des modifications doivent être apportées au règlement 511 du plan d'urbanisme et plus particulièrement au plan des affectations par l'exclusion du lot 3 229 838 de l'affectation « industrielle » située entre les chemins de fer et la limite sud-ouest du territoire de la municipalité, et pour la création d'un nouveau secteur auquel est attribuée l'affectation « habitation forte densité»;

12-04-02-2889

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le premier projet de règlement numéro 840-2012 modifiant le règlement de plan d'urbanisme #511 .

Adopté

**Délégation à la greffière - Date de la tenue d'une assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 840-2012**

**Attendu que** le premier projet de règlement numéro 840-2012 modifiant le plan d'urbanisme #511 a été adopté par la résolution numéro 12-04-02-2889 ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

12-04-02-2890

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 840-2012 modifiant le plan d'urbanisme #511.

Adopté

**Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Demande d'appui pour le Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent pour leur reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale**

**Attendu que** le Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent a obtenu le 14 février 2003 une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble qu'elle occupe au 16, rue King, Huntingdon ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit, dans le cadre de sa révision périodique, consulter la municipalité locale afin de lui demander son opinion avant d'accorder une reconnaissance;

**Attendu que** l'organisme est à but non lucratif et que ses activités sont admissibles à cette reconnaissance ;

12-04-02-2891

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil de la Ville de Huntingdon se dit favorable à ce que la Commission Municipale du Québec accorde au Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent leur reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières à l'égard de la totalité de l'immeuble du 16, rue King, Huntingdon.

Adopté

*Le maire Stéphane Gendron suspend la séance à 21h53 pour discuter à huis clos du point suivant. La séance reprend à 21h59.*

**Directrice générale : Autorisation d'une compensation financière**

**Attendu que** la directrice générale de la Corporation du Développement Économique de la Ville de Huntingdon, madame Colette Arsenault, est en congé de maladie de façon indéterminée ;

**12-04-02-2892**

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une compensation financière hebdomadaire de 200 \$ à la directrice générale de la Ville, madame Johanne Hébert, pour compenser à l'augmentation de ses tâches qui consiste à la gestion de la Corporation du Développement Économique de la Ville de Huntingdon.

**Que** le versement de la compensation financière soit rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Adopté

**70. –Rapport des comités et des conseillers**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 03.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière